



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 22.08.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-PM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation: Lubrifiant.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

JAX INC.
W134 N5373 CAMPBELL DRIVE
MENOMONEE FALLS, WI 53051 USA
Tel: +01-262-781-8850
Fax: +01-262-781-3906
E-mail: patty@jax.com
Web: www.jax.com

Service chargé des renseignements:

REACH Only Representative
B-Lands Consulting
WTC, 5 Place Robert Schuman, BP 1516
38025 Grenoble, FRANCE
Tel: +33 476 295 869
Fax: +33 476 295 870
Email: europa@reach-compliance.eu
Web: www.reachteam.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: France - INRS / ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger: Non applicable.

Mention d'avertissement: Non applicable.

Mentions de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, Sulfonate de calcium, Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 22.08.2018

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-PM**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Composants dangereux:**

CAS: 68584-23-6 EINECS: 271-529-4 Reg.nr.: 01-2119492627-25-0001	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium ----- Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<10%
CAS: 61789-86-4 EINECS: 263-093-9 Reg.nr.: 01-2119488992-18-0001	Sulfonate de calcium ----- Skin Sens. 1B, H317	≥2,5-<10%
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥0,1-<5%
CAS: 26264-06-2 EINECS: 247-557-8	dodecylbenzène sulfonate de calcium ----- Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	≥1-<3%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7	oxyde de zinc ----- Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,25-<2,5%
CAS: 68411-46-1 EINECS: 270-128-1 Reg.nr.: 01-2119491299-23-0002	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène ----- Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<2,5%
CAS: 70024-69-0 Reg.nr.: 01-2119492616-28-0004	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts ----- Skin Sens. 1B, H317	≥0,1-<1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

En cas de port de lentilles de contact, les retirer.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 22.08.2018

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-PM

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit par des moyens mécaniques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver dans un lieu frais et sec dans des récipients hermétiquement fermés.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

471-34-1 carbonate de calcium

VME	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
-----	---

DNEL

68411-46-1 benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

Dermique	DNEL (EC) - Long-term exposure - systemic effects	0,62 mg/kg (workers)
----------	---	----------------------

PNEC

68411-46-1 benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

PNEC	0,051 mg/L (Fish)
------	-------------------

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 22.08.2018

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-PM

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains:



Gants de protection

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux:



Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:

Pâteuse

Couleur:

Crème.

Odeur:

Aromatique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair

> 180 °C

Inflammabilité (solide, gaz):

La substance n'est pas inflammable.

Température d'inflammation:

Non déterminé.

Température de décomposition:

Non déterminé.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

Propriétés comburantes

Non déterminé.

Pression de vapeur:

Non déterminé.

Densité:

Non déterminée.

Densité relative

0,95 - 1,05

Densité de vapeur:

Non déterminé.

Taux d'évaporation:

Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Négligable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 22.08.2018

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-PM**Cinématique:**

Non déterminé.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas de données disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Conserver à l'écart de la chaleur et de la lumière du soleil directe.**10.5 Matières incompatibles:** Eviter les oxydants forts, les alcalins forts et les acides forts.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****61789-86-4 Sulfonate de calcium**

Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)

471-34-1 carbonate de calcium

Oral | LD50 | 6.450 mg/kg (rat)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (rat)

68411-46-1 benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

Oral | LD50 | >2.000 mg/kg (rat) (OECD Test Guideline 401)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 22.08.2018

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-PM**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****61789-86-4 Sulfonate de calcium**

LC50/96h >10.000 mg/L (Fish) (OECD 203)

1314-13-2 oxyde de zinc

LC50/96h 0-1 mg/L (Fish)

IC50/72h 0,17 mg/L (Pseudokirchneriella Subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets écotoxiques:****Remarque:** Nocif pour les poissons.**Autres indications écologiques****Indications générales:**

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Emballages non nettoyés:****Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU****ADR, ADN, IMDG, IATA** Non applicable.**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR, ADN, IMDG, IATA** Non applicable.**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, ADN, IMDG, IATA****Classe** Non applicable.**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** Non applicable.**14.5 Dangers pour l'environnement:****Marine Pollutant:** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

Fiche de données de sécurité*selon 1907/2006/CE, Article 31*

Date d'impression : 22.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 22.08.2018

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-PM**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3